



Yaoundé, le 12 NOV 2024

N° 66A/IIA/DG/DER/CSSSES/24

Le Directeur Général

A
Son Excellence Monsieur le Ministre
de l'Economie et des Finances
04 B.P.: 327 ABIDJAN 04
Fax : (225) 20 30 13 50 / 22 30 13 47
CÔTE D'IVOIRE

Objet : Résultats du concours international d'entrée à l'IIA.

Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le jury du concours international d'entrée de la 3^{ème} promotion (2024-2026) du cycle Master Professionnel en Assurance (MPA) réuni le vendredi 08 novembre 2024, a proclamé les résultats suivants pour les candidats de Côte d'Ivoire :

Liste Principale

Rang	Noms et prénoms
1 ^{er}	DJE IRIE BI BOTTI TIMOTHEE
2 ^{ème}	BOUA BI GO IBRAHIM
3 ^{ème}	BOI GNOSIAN EZECHIEL
4 ^{ème}	KOROMA WONOUFE
5 ^{ème}	GNABRO DJILIGA CEDRIC
6 ^{ème}	TOURE SOULEYMANE

Liste d'attente

Rang	Noms et prénoms
1 ^{er}	COULIBALY MANDOGOMA MAGNININ
2 ^{ème}	TOSSOUH ABEL
3 ^{ème}	SOUMAHORO IBRAHIM
4 ^{ème}	GBAYOU FRANCK SALOMON
5 ^{ème}	AGOH JEAN MARC AXEL
6 ^{ème}	KOMENAN KOFFI PATRICE

Pour conserver au concours son caractère sélectif basé sur le mérite, le jury a tenu à souligner qu'en cas de désistement éventuel sur une liste principale, la place ainsi laissée vacante doit pouvoir profiter au candidat le mieux classé sur la liste d'attente.

La rentrée académique étant fixée au **lundi 09 décembre 2024**, je vous saurais infiniment gré des dispositions qu'il vous plaira de faire prendre pour que les lauréats puissent arriver à Yaoundé (République du Cameroun) avant cette date et que vos services compétents nous fassent parvenir dans les meilleurs délais possibles, le dossier complet de chaque candidat déclaré admis comprenant les pièces suivantes :

- 1) Copie certifiée conforme à l'acte de naissance ;
- 2) Copies certifiées conformes des diplômes et références professionnelles obtenus ;
- 3) Certificat de visite médicale datant de moins de trois (03) mois portant la mention, s'il y a lieu, des antécédents médicaux ;
- 4) Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 5) Attestation de bourse ou de prise en charge parentale ;
- 6) 04 photos d'identité 4 x 4 ;
- 7) Certificat de nationalité.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, avec mes remerciements anticipés, l'expression de ma déférente considération. /-

Le Directeur Général



Odon Bolarinwa KOUPAKI

NB : En ce qui concerne les étudiants non boursiers, le Conseil d'Administration, lors de sa 36^{ème} session ordinaire du 27 juillet 2000 tenue à Lomé, avait recommandé :

Décision N° 10 : Afin de permettre aux étudiants non boursiers de vivre décentement durant leur formation à l'Institut, le Conseil décide de fixer à F CFA 85.000 le montant mensuel minimum du subside des étudiants, montant incluant la participation au loyer de F CFA 25.000.

Pour la mise en œuvre effective de cette décision, le Conseil recommande aux Administrateurs d'exiger desdits étudiants le versement à l'IIA d'au moins dix (10) mois de subside avant leur départ pour Yaoundé. Le reste, correspondant à neuf (09) mois doit être versé dès le début de la 2^{ème} année académique.

Le Conseil autorise le Directeur Général à exclure de l'Institut tout étudiant non boursier de son Etat au cas où la 2^{ème} tranche du subside ne serait pas parvenue à l'Institut à la rentrée de la 2^{ème} année académique.